

Le Plan d'action pour l'eau dans les DOM et Saint Martin

*Conférence des acteurs de l'eau – Réunion
de lancement – mardi 27 septembre 2016*

Présentation du plan d'actions

Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

MAYOTTE

Les principes directeurs du plan « eau dans les DOM »

- **Objectif : améliorer le service rendu aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement, en soutien au développement social, économique et sanitaire des territoires**
- Démarche pour l'ensemble des DOM et Saint-Martin, déclinaison à définir localement
- Cibles : les services AEP et assainissement, dans une perspective d'intercommunalisation
- Une gouvernance spécifique associant l'ensemble des partenaires, s'appuyant sur :
 - Un document stratégique fixant les priorités d'actions
 - La signature d'un contrat de progrès entre acteurs du plan (services de l'État, bailleurs et collectivités)



A compter de 2018, les crédits d'investissement de l'État ne pourront être mobilisés que sur des opérations contractualisées

Les principes directeurs du plan « eau dans les DOM »

Principes directeurs :

- 1) Renforcement de la gouvernance des collectivités compétentes :**
renforcer le niveau intercommunal, encadrement des opérateurs et renforcer la gestion financière des projets

Exemple : recouvrement des factures, entretien, etc.

- 2) Développer les capacités techniques et financières** des services d'eau et d'assainissement : recouvrement, gestion patrimoniale, tarification

Exemple : actions de formation

- 3) Redéfinir les priorités techniques** pour un service de qualité et durable : eau potable et assainissement

Exemple : infrastructures, rendement de réseaux AEP, raccordement EU

- 4) Mieux intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les enjeux de développement des territoires :** eaux pluviales, GEMAPI, eau/aménagement, sensibilisation)

Exemple : Mieux articuler SAR/SDAGE/schémas directeurs AEP et Assainissement

Organisation pour la mise en œuvre du plan

Conférence nationale des acteurs de l'eau
Ministères (MEEM, MOM, Santé) et ses partenaires
CGEDD, ONEMA, AFD et CDC

Equipe projet nationale
Représentants des Ministères (MEEM, MOM, Santé), ONEMA, AFD, CDC
Animation PA ROCHE (CGEDD)

Soutien méthodologique

Conférence des acteurs de l'eau
Tous les 4 mois
Présidence du Préfet
Associant :
Président du CD, SGAR, DEAL, DAAF, ARS, ONEMA, AFD, CDC, président du CB, SIEAM

Prépare les travaux de la conférence
Rend compte de l'avancée du plan

Autorités organisatrices des services d'eau potable et d'assainissement (SIEAM)

Equipe projet
Pilote DEAL- chef de projet DEAL (SEPR / SAEC)
ARS
SGAR
CDC
AFD
CD

Prépare les contrats

Valide

Contrats de progrès pour 5 ans
Lien investissements et objectifs d'amélioration des performances techniques et financières pour un accompagnement du transfert aux intercommunalités

Signent

En continu :
Vérifie le respect des indicateurs du contrat et fait le lien avec les financeurs

En parallèle : instruction des demandes de financement
Europe (PO FEDER), Etat (CPER), ONEMA, AFD, CDC
Et selon les cas : répercussion sur les financements (à définir)

Les engagements des partenaires

Le Ministère des outre-mer s'engage à :

- Financer directement les investissements relatifs à l'eau et l'assainissement dans le cadre des CPER 2015-2020, conformément aux maquettes et aux orientations validées dans les contrats, soit 90,8M€ ;
- Mobiliser une partie des crédits du FEI en faveur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Aider les collectivités par l'intermédiaire de bonifications des prêts aux collectivités locales de l'AFD.

Les engagements des partenaires

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer s'engage à :

- Confier la coordination du plan à un membre du CGEDD ;
- Assurer le suivi de la mise en place dans les outre-mer des réformes des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, découlant de la loi NOTRe ;
- Veiller à l'amélioration de l'articulation entre les SDAGE et les autres documents de planification dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire, par un appui réglementaire et méthodologique ;
- Appuyer la définition des indicateurs de suivi des contrats de progrès ;
- Mobiliser pour ce plan les DEAL et l'ONEMA.

Les engagements des partenaires

L'ONEMA pourra, dans le cadre des orientations données par son conseil d'administration :

- Participer aux conférences nationales et régionales ;
- Financer les missions d'AMO et/ou maîtrise d'oeuvre, portant principalement sur l'ingénierie financière nécessaire aux collectivités pour reconstituer des capacités d'autofinancement plus solides via le programme de solidarité inter bassin, après signature par les collectivités d'un contrat ;
- Financer directement les investissements relatifs à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre des CPER 2015-2020, conformément aux maquettes validées, soit 82,2M€ ;
- S'associer aux travaux en vue d'établir les indicateurs des contrats, des coûts de référence des travaux propres à chaque territoire et à contribuer à la création d'un observatoire des prix.

Les engagements des partenaires

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé s'engage à apporter en lien avec les ARS, les données et l'expertise concernant :

- La qualité de l'eau distribuée par les réseaux publics de distribution d'eau potable ;
- Les capacités d'analyse des laboratoires du contrôle sanitaire des eaux ;
- Les caractéristiques de l'accès à l'eau potable spécifiques aux outre-mer ;
- Le retour d'expérience relatif à des techniques spécifiques permettant d'améliorer l'accès à l'eau potable (bornes fontaines) ;
- Le développement de démarches de gestion de la sécurité sanitaire des eaux afin d'améliorer la qualité des eaux distribuées à la population et de proposer une priorisation des investissements au regard des enjeux sanitaires ;

Les engagements des partenaires

L'Agence Française de Développement s'engage à :

- Participer aux conférences nationales ;
- Mettre à disposition des collectivités, dans le cadre de l'exécution des contrats de progrès, son offre de financement en prêts (prêts concessionnels, prêts pour l'investissement et le préfinancement de subventions) pour le financement des opérations éligibles au contrat ;
- Apporter différentes formes d'appuis (assistance technique, études, formations, etc.) pour les actions de renforcement de capacités destinées à améliorer les performances techniques et financières, le contrôle de l'exploitation, l'évolution tarifaire, le rendement des réseaux, etc. ;

Les engagements des partenaires

La Caisse des Dépôts et Consignations s'engage à :

- Participer aux conférences nationales ;
- Accompagner le plan d'actions comme prêteur et/ou investisseur .



Le document stratégique

Il est établi par la conférence régionale des acteurs, en concertation avec les collectivités compétentes

Il identifie :

- les priorités du plan d'action pour les 5 années à venir**
- les lignes directrices du dispositif de contractualisation entre les financeurs et les bénéficiaires**

Il est actualisé annuellement, en tant que de besoin



Projet à finaliser pour fin octobre - début novembre 2016

Le document stratégique – État des lieux

- Un **jeune département** (31/03/2011) ; RUP depuis le 1^{er} janvier 2014
- Une population de 212 000 habitants (INSEE 2012) et le taux de croissance démographique le plus élevé de France entraînant **une course poursuite démographique**
- Bien que le **département soit le plus pauvre de France, une immigration clandestine importante** depuis les Comores
- Des situations d'**insalubrités importantes** (quartiers informels et habitats de fortune), sans services de premières nécessités (eau et assainissement notamment), entraînant des **conditions sanitaires préoccupantes**



Un véritable défi pour les services d'eau potable et d'assainissement



Le document stratégique – État des lieux

Eau potable

- Un **syndicat unique** (SIEAM) et une **DSP** (SMAE)
- Des ressources superficielles (79 % - retenue, cours d'eau et dessalement) et souterraines (21% - forages)
- 38 000 abonnés ; **28 % des ménages (15 000) sans eau courante** nécessitant des solutions d'urgence (56 bornes fontaines)
- **Des priorités identifiées :**
 - Améliorer la santé financière du service
 - Sécuriser la qualité de l'eau produite et la quantité
 - Protection de la ressource
 - Sécuriser la distribution sur l'ensemble du territoire (notamment sud de l'île) et des populations (bornes fontaines) ; gestion des situations de rupture d'approvisionnement
 - Améliorer le contrôle du délégataire



Le document stratégique – État des lieux

Assainissement des eaux usées

- Un **syndicat unique** (SIEAM) pour l'*assainissement collectif* géré en **régie** ; Une compétence *ANC* aux communes – **pas de SPANC**
- **Objectifs fixés par la DERU** : installations d'assainissement en 2020 pour communes > 10 000 hab ; 2027 pour les autres
- 7 000 abonnés et un service largement déficitaire ; **18 % des ménages raccordés**
- **Un parc de stations vieillissant qui ne fonctionne pas**
- **Des priorités identifiées :**
 - Améliorer la gouvernance et la santé financière du service
 - Améliorer l'entretien et l'exploitation de l'existant (dont le mode de gestion)
 - Augmenter le taux de raccordement et le nombre d'abonnés
 - Réhabiliter l'existant
 - Créer des SPANC en ANC

Les grands enjeux du plan d'actions

- **Respecter les politiques communautaires** (DERU et DCE)
- **Mettre à niveau les services à l'usager** et répondre aux attentes légitimes des populations à disposer d'un accès permanent à une eau de qualité, répondant aux normes sanitaires et à un coût raisonnable ;
- **Améliorer la gestion des eaux usées**, en particulier en ce qui concerne le raccordement des usagers et la collecte ;
- **Assurer la soutenabilité des services d'eau et maîtriser les prix** : rétablir les équilibres financiers, améliorer au plus vite la facturation et le recouvrement, en développant les tarifications sociales pour éviter d'alourdir la charge pour les ménages les plus démunis

Plan Eau DOM

— Conférences des acteurs – 27 septembre 2016

Service santé environnement – J. DUBREIL

Qualité des eaux de baignades

- **12 plages fermées** depuis plusieurs années pour cause de pollution
- En 2015, 28 sites UE+18 non UE surveillés (contrôle sanitaire):
 - 19 qualité excellente, 7 bonne qualité, 4 qualité moyenne
 - **14 qualité insuffisante et 18 arrêtés de fermeture temporaire**
- **Mauvais résultats: conséquences d'une mauvaise gestion des eaux usées**
- **Risque de contentieux européen (directive) – qualité suffisante pour décembre 2031**
- **Baignades en eau douce- aucun site surveillé régulièrement**



■ Qualité de l'eau potable

- **Une eau potable de bonne qualité bactériologique et physico-chimique:**
 - Conformité bactériologique à 98 %
 - Qualité physico-chimique: 100% nitrates pesticides, 100 % pour les sous-produits de chloration, turbidité 100% en sortie de production, 98% au robinet du consommateur
- **Mais:**
 - des ruptures d'alimentation fréquentes (crise SMAE, épisode récent du Sud de l'île, épisode de sécheresse...)
 - des filières à adapter (cyanobactéries, électro chloration...)
 - près de 30 % de la population sans eau courante dans le logement (loi sur l'eau 2006 le droit de disposer d'une eau potable « dans des conditions économiques acceptables »)

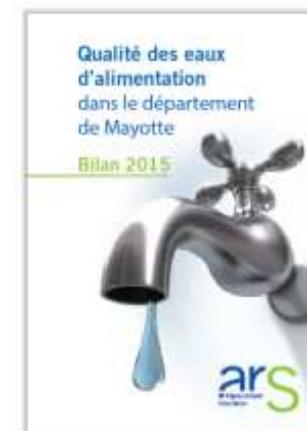
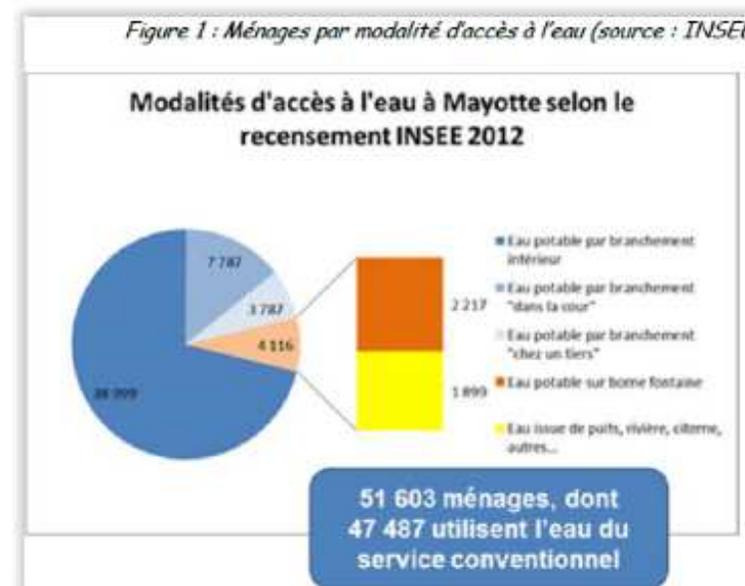


Figure 1 : Ménages par modalité d'accès à l'eau (source : INSEE)

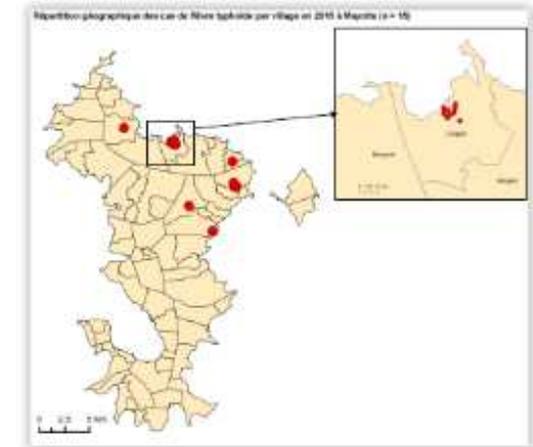


Situation épidémiologique

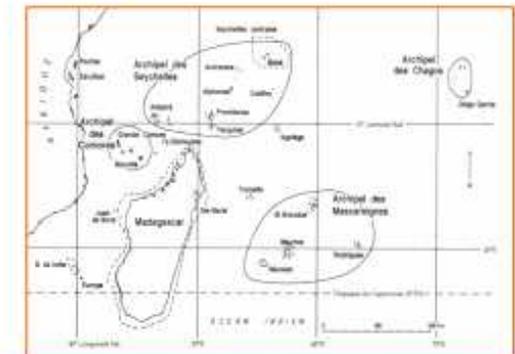
Persistance des maladies hydriques

- Environ 30 cas de fièvre typhoïde/an, une centaine de cas d'hépatite A/an;
- Des parasitoses intestinales, une incidence de diarrhées forte dans les quartiers sans accès à l'eau potable (1/enfant/2 semaines) (cf. Etude Guyot); 3% des motifs de consultation aux urgences en 2014;
- 2000: 10 cas de choléra (6 à Mamoudzou, 3 à Dzaoudzi et 1 à Sada)

	Mayotte	Réunion	Guyane	Antilles	France métropole
2010	3,9	2,3	2,9	1,7	1,8
2011	3,2	2,9	2,1	1,3	1,7
2012	3,2	2,8	2,1	1,3	1,7
2013	3,2	2,4	3,6	1,5	1,7
2014	5,7	3,5	2,5	1,6	1,6
2015	Taux de recours aux urgences pour Gastroentérites aiguës 2010-2015.				



- Présence de maladies vectorielles: paludisme, arboviroses : zika, chikungunya, dengue, filariose
 - Facteurs spécifiques:
 - Déterminants de santé de base déficients: accès à l'eau potable, assainissement, hygiène, habitat
 - Échanges avec les régions voisines
- **Une menace de santé publique permanente**



Le document stratégique – Orientations stratégiques

OS n°1 : renforcer la gouvernance des collectivités compétentes

- Tendre vers un **renforcement de l'intercommunalité** : un syndicat unique à renforcer dans un contexte de transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI (loi NOTRe obligation 2020)
- Renforcer la **planification et le pilotage** des projets : dans un contexte d'investissement important (DERU et AEP), maîtriser l'ensemble des étapes, de la faisabilité à la réception ; SDAEP et SDAEU
- Renforcer la **gestion financière** des projets : maîtriser l'élaboration, le suivi et l'exécution du budget ; la trésorerie et le paiement des entreprises ; mise en place d'une politique d'achat ; fiabiliser le suivi des conventions et recouvrement des subventions
- Améliorer l'**efficacité du mode de gestion** : étude préalable au choix du mode de gestion pour l'assainissement (régie vs DSP) ; redéfinition des conditions financières de la DSP en AEP
- Développer une **culture de gestion** pour améliorer le service aux usagers (entretien, exploitation et renouvellement des installations), meilleure coordination des pôles ingénierie et exploitation

Le document stratégique – Orientations stratégiques

OS n°2 : Développer les capacités techniques et financières

- Révision de la **tarification** de l'eau et de l'assainissement (définition du prix juste), **soutenable pour les ménages** (tarification sociale) + recherche de moyens d'économie d'eau (lutte contre compteurs multi-foyers)
- Maîtriser le **recouvrement des factures** (impayés faibles mais en augmentation) et **facturation de l'ensemble des redevables** (raccordables / raccordés ou non en assainissement)
- Maîtrise des **coûts d'investissements** (optimisation des dépenses publiques) par des choix techniques adaptés (localisation, filières, limitation des transferts) et maintien de la concurrence et des **coûts de fonctionnement**
- Maîtrise des **coûts du foncier** (recours à l'expropriation le cas échéant)
- Maîtrise de l'**évolution de la masse salariale** dans un contexte de renforcement du service
- Accompagnement par la **formation** (CNFPT, AFD, OIEau, etc.)

Le document stratégique – Orientations stratégiques

OS n°3 : Redéfinir les priorités techniques afin d'offrir un service de qualité durable (1/2)

- Définition des **priorités d'investissement en AEP** d'un point de vue :
 - quantitatif (nouvelles ressources + capacité de production) ;
 - qualitatif avec l'adaptation des filières (charbon actif, électrochloration, etc.) ;
 - préservation de la ressource (PPC) ;
 - l'adduction / distribution (interconnexion, réseaux, etc.) notamment dans le sud de l'île encore fragile ;
 - Vulnérabilité des systèmes (malveillance) ;
 - Accès à l'eau pour tous (bornes fontaines).
- Définition des **priorité d'investissement en Assmt** (SDAEU et tierce expertise), dans le respect des normes : adaptation des filières (extensives et évolutives), optimisation du fonctionnement / entretien ; choix des sites d'implantation ; phasage STEP / réseaux
- Amélioration des capacités à **exploiter les installations** (OS n°2 & 3) :
 - En assainissement : déf. programme de maintenance et renouvellement ; détection de pannes et moyens d'intervention ; autocontrôle.
 - En AEP : amélioration de la capacité de la personne publique responsable de la production et distribution AEP à gérer les situations de coupure ; programme de maintenance et renouvellement (cf coupure récente)

Le document stratégique – Orientations stratégiques

OS n°3 : Redéfinir les priorités techniques afin d'offrir un service de qualité durable (2/2)

- Améliorer la **qualité des réseaux** existants par la recherche de fuites et l'amélioration des rendements
- Améliorer le **taux de raccordement** aux réseaux d'assainissement, la plupart des installations fonctionnant en sous charge. Définition d'une politique de raccordement efficace (communication et sensibilisation des ménages)
- Améliorer la **gestion des déchets** d'assainissement et AEP par la valorisation des boues et l'amélioration de leur qualité (pb d'hydrocarbures)
- Accompagnement par la **formation** (CNFPT, AFD, OIEau, etc.)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

